

[Home](#) > [Le Chiisme Repond](#) > [Question 24: Est-ce que prêter serment sur autre que Dieu n'est pas une forme d'associationnisme?](#) > Conclusion

Question 24: Est-ce que prêter serment sur autre que Dieu n'est pas une forme d'associationnisme?

Réponse

Le sens exact des termes *Tawhîd* (Monothéisme) et *chirk* (associationnisme) doit être cherché dans les versets et la Tradition du Prophète, car le Noble Coran et la conduite de l'Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– sont les critères les plus valables pour distinguer la vérité de l'erreur, et le Monothéisme du polythéisme.

Il est donc nécessaire d'analyser chaque pensée et chaque comportement impartialement et sans fanatisme, par le filtre de la Révélation et du comportement du Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–.

Rappelons les preuves qui montrent qu'il est permis de prêter serment sur autre que Dieu, du point de vue du Livre et de la Sunna:

1– Le Noble Coran, dans ses versets éternels, a rappelé les serments d'honorables créatures sur «l'âme du Prophète», «l'âme de l'homme», le «calame» qui est le symbole de l'écriture, «le soleil», «la lune», «l'étoile», «le jour et la nuit», «le ciel et la terre», «le temps», «les montagnes et la mer», dont nous exposons quelques exemples à votre jugement.

﴿لَعَمْرُكَ إِنَّهُمْ لَفِي سَكْرَتِهِمْ يَعْمَهُونَ﴾

«Ô Prophète! Oui, par ta vie! Ces hommes s'aveuglaient dans leur ivresse». [1](#)

وَالشَّمْسِ وَضُحَاهَا. وَالْقَمَرِ إِذَا تَلَاهَا. وَالنَّهَارِ إِذَا جَلَّاهَا. وَاللَّيْلِ إِذَا يَغْشَاهَا. وَالسَّمَاءِ وَمَا بَنَاهَا. وَالْأَرْضِ وَمَا
﴿ طَحَاهَا. وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّاهَا. فَأَلْهَمَهَا فُجُورَهَا وَتَقْوَاهَا ﴾

«Par le soleil et sa clarté! Par la lune quand elle le suit! Par le jour quand il éclaire la terre! Par la nuit quand elle l'enveloppe! Par le ciel! – comme Il l'a bien construit! – Par la terre! – Comme Il l'a bien étendue! – Par une âme! – Comme Il l'a bien modelée en lui inspirant son libertinage et sa piété!» [2](#)

﴿ وَالنَّجْمِ إِذَا هَوَىٰ ﴾

«Par l'étoile lorsqu'elle disparaît!» [3](#)

﴿ ن وَالْقَلَمِ وَمَا يَسْطُرُونَ ﴾

«Noun. Par le calame et par ce qu'ils écrivent!» [4](#)

﴿ وَالْعَصْرِ إِنَّ الْإِنْسَانَ لَفِي خُسْرٍ ﴾

«Par l'instant! Oui, l'homme est en perdition...» [5](#)

﴿ وَالْفَجْرِ. وَلَيَالٍ عَشْرٍ ﴾

«Par l'aube! Par les dix nuits!» [6](#)

﴿ وَالطُّورِ. وَكِتَابٍ مَّسْطُورٍ. فِي رَقٍّ مَّنْشُورٍ. وَالْبَيْتِ الْمَعْمُورِ. وَالسَّافِرِ الْمَرْفُوعِ. وَالْبَحْرِ الْمَسْجُورِ ﴾

«Par le Mont! Par un Livre écrit sur un parchemin déployé! Par la Maison peuplée! Par la voûte élevée! Par la mer en ébullition!» [7](#)

Ce genre de serments sur les signes apparents de la création, apparaît aussi dans les sourates «Nâzi'ât», «Morsalât», «Borûdj», «Târiq», «Balad», «Tîn» et «Zohâ».

Sans aucun doute, si le serment sur autre que Dieu était une raison de *chirk* et de polythéisme, le Noble Coran, qui est le symbole parfait de la reconnaissance de l'Unicité et du culte du Dieu Unique, n'aurait jamais utilisé cette pratique, et si cette pratique était réservée à Dieu, il aurait fallu le rappeler dans les versets du Coran pour que cela ne se reproduise pas.

2– Tous les musulmans du monde considèrent le Noble Prophète comme un modèle exemplaire et sa manière de vivre comme un critère et la meilleure façon de distinguer le bien du mal.

Les chercheurs musulmans et les compilateurs de Hadith justes et dotés de chaînes de transmission fiables, ont rapporté de nombreux cas de serments du Noble Prophète sur autre que Dieu.

Ahmad ibn Hanbal, l'imam des Hanbalites qui constituent une des quatre écoles sunnites, rapporte de l'Envoyé de Dieu dans son livre de Hadith, intitulé Mosnad:

﴿ فلعمري لأن تكلم بمعروف وتنهي عن منكر خير من أن تسكت ﴾

«Par mon âme, si tu ordonnes le bien et interdis le mal, cela est mieux que si tu te tais». [8](#)

Moslim ibn Hajâj, dans son livre de *sahîh* qui est un des six livres de *sahîh*, auxquels on se réfère en général, rapporte ceci:

جاء رجل إلى النَّبِيِّ (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ) فقال يا رسول الله أَيُّ الصَّدَقَةِ أَعْظَمُ اجْراً؟ فقال: أَمَا وَأَبِيكَ لَتَنْبَأَنَّ أَنْ «... تصدَّق وأنت صحيحٌ شحيحٌ تخشى الفقر وتأمل البقاء

«Un homme demanda au Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–: La rétribution de quelle aumône est-elle la plus grande? Il dit: «je jure par ton père que l'aumône la meilleure est celle que tu donnes, que tu sois bien portant ou malade, dans la crainte de l'indigence et l'espoir de la survie». [9](#)

Si la majorité des musulmans considèrent le serment sur autre que Dieu comme de l'associationnisme, comment expliqueront-ils cette conduite du Prophète – les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille?

3– En plus du Livre de Dieu et de la Sunna du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–, la conduite des proches compagnons de l'Envoyé de Dieu constitue également une preuve du caractère licite d'un tel serment:

Alî ibn Abî Tâlib –les bénédictions de Dieu soient sur lui–, à de nombreux endroits de ses discours, jure par son âme, lorsqu'il dit:

«ولعمري ليضعفن لكم التَّيَّة من بعدى أضعافاً»

«Par mon âme, après moi, votre égarement augmentera encore plus». [10](#)

IL dit ailleurs

« وَلَعْمَرِي لَإِنْ لَمْ تَنْزِعْ عَنْ غَيْكِ وَشِقَاقِكَ لَتَعْرِفَنَّهُمْ قَلِيلٌ يَطْلُبُونَكَ »

«Je jure sur mon âme, si tu ne sors pas de ton égarement et de ta barbarie, tu les connaîtras et ils te trouveront¹¹». ¹²

Il est clair qu'aucun effort d'interprétation (*Idjtihâd*) ne peut négliger ces textes et ces Hadith, et discréditer la conduite de Dieu dans le Saint Coran, la parole du Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– et la conduite de ses proches compagnons – comme le Commandeur des croyants, en les accusant d'associationnisme et de polythéisme.

Conclusion

Ces exemples montrent la légitimité du serment sur autre que Dieu, du point de vue du Livre de Dieu, de la Sunna du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– et de la conduite des croyants. Cela est incontestable et n'a aucune incompatibilité avec le Monothéisme.

Par conséquent, si le sens apparent d'un Hadith s'oppose à ce qui a été démontré par des preuves, il faut l'expliquer et le commenter de manière à ce qu'il s'accorde avec le fondement incontestable du Coran et des Hadith.

On nous cite parfois un Hadith ambigu dont voici le texte et auquel nous donnons une réponse:

ان رسول الله سمع عمر وهو يقول: وأبى. فقال إن الله ينهاكم أن تحلفوا بآبائكم ومن كان حالفاً فليحلف بالله أو يسكت

«Le Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– entendit Omar jurer sur son père. Le Prophète dit: «**Dieu vous a interdit de jurer sur vos pères, que celui qui jure, jure par Dieu ou se taise**». ¹³

Bien que ce Hadith n'ait pas la valeur des versets du Coran et des Hadith qui autorisent le serment sur autre que Dieu, il semble que l'interdiction faite à Omar et ses contemporains de jurer sur leur père venait du fait que leurs pères étaient pour la plupart, des idolâtres et des polythéistes. Les mécréants et les idolâtres ne méritent pas que le musulman en fasse les objets de leurs serments.

¹. Sourate «Hidjr» 15:72.

². Sourate «Chams» 91:1 à 8.

³. Sourate «Nadjm» 53:1.

⁴. Sourate «Qalam» 68:1.

⁵. Sourate «Asr» 103:1 et 2.

⁶. Sourate «Fajr» 89:1 et 2.

⁷. Sourate «Tour» 52:1 à 6.

⁸. Mosnad Ahmad, Vol.5, p.224 et 225, hadith de Bachîr ibn Khasâsih Sadûsî.

- [9.](#) Sahîh de Moslim, 3ème partie. Edition du Caire. Livre de la Zakât, chapitre de la Sadaqah, «Sadaqat ol-Sahîh och-Chahîh», p.93 et 94.
- [10.](#) Nahdj ol-Balâghah (Ed. Mohammad ‘Abdoh), Sermon n°161.
- [11.](#) Nahdj ol-Balâghah (Ed. Mohammad Abdoh), Lettre n°9.
- [12.](#) Pour d’autres exemples, se référer aux discours n° 168 ,182 et 186, et aux lettres n° 6 et 54 de Nahdj ol-Balâghah.
- [13.](#) Sonan Al-Kobrâ, Vol.1, p.29 et Sonan Nasâ’î, Vol.7, p.4 et 5.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/le-chiisme-repond-sayyid-rida-husayni-nasab/question-24-est-ce-que-pr%C3%A0ter-serment-sur-autre-que-dieu#comment-0>